

---

## Ennemis anciens, justifications nouvelles en Russie post-soviétique

Françoise Daucé

---

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/siecles/162>

DOI : [10.4000/siecles.162](https://doi.org/10.4000/siecles.162)

ISSN : 2275-2129

**Éditeur**

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 2010

Pagination : 45-57

ISBN : 978-2-84516-562-5

ISSN : 1266-6726

**Référence électronique**

Françoise Daucé, « Ennemis anciens, justifications nouvelles en Russie post-soviétique », *Siècles* [En ligne], 31 | 2010, mis en ligne le 05 février 2013, consulté le 01 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/162> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/siecles.162>

---

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Françoise DAUCÉ

Maître de conférences en civilisation russe

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures », Clermont Université,  
Université Blaise-Pascal ; CERCEC, EHESS

## ENNEMIS ANCIENS, JUSTIFICATIONS NOUVELLES EN RUSSIE POST-SOVIÉTIQUE

En 1989, Gueorgui Arbatov, conseiller diplomatique de Gorbatchev, s'adressant aux Occidentaux, prononçait sa célèbre phrase : « Nous allons vous rendre le pire des services, nous allons vous priver d'ennemi ! » Évidemment, cette assertion a pu être retournée contre la Russie elle-même, brutalement privée de ses ennemis traditionnels après 1991. La définition de l'ennemi, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, semblait chose aisée en Union soviétique, tout entière absorbée par la lutte contre ses opposants au nom de l'idéal communiste, même si les définitions de l'ennemi ont varié au cours de la période soviétique. Avec la chute de l'URSS, la Russie a cru perdre ses anciens ennemis. À l'intérieur, les victimes de l'ancien régime (koulaks, bourgeois, déviationnistes, nationalistes, dissidents...) ont été réhabilitées. À l'extérieur, l'ouverture des frontières, le passage à la démocratie et à l'économie de marché ont transformé en amis les ennemis d'antan. Comment, dans ce contexte, redéfinir l'ennemi, utile à la construction et à la redéfinition de l'État russe ? Pour tenter de répondre à cette question, nous proposons ici de revenir, rapidement, sur l'évolution des définitions de l'ennemi à l'époque soviétique. Nous étudierons ensuite les discours officiels des présidents

1. Roland LEW, « L'ennemi intérieur et la violence extrême : l'URSS stalinienne et la Chine maoïste », *Cultures & Conflits*, 43, automne 2001, <http://conflits.revues.org/index868.html>. Consulté le 11 mai 2010.

russe Vladimir Poutine et Dmitri Medvedev depuis 2000 concernant les nouvelles menaces qui pèsent sur la Russie (corruption, terrorisme et extrémisme notamment). Ces menaces, contrairement à l'époque soviétique, sont parfaitement en concordance avec celles définies dans les pays occidentaux. Cependant, nous analyserons comment ces définitions théoriques de la menace connaissent une mise en œuvre pratique par l'intermédiaire du travail au quotidien des forces de maintien de l'ordre. Ces dernières donnent à la menace une incarnation physique à travers la dénonciation et l'arrestation de personnes concrètes. À travers quelques affaires judiciaires observées ces dernières années, nous entendons montrer que le flou qui entoure la définition des nouvelles menaces permet à l'État de lutter contre des ennemis qui présentent des caractéristiques proches des ennemis d'autrefois.

### **Le répertoire de définition de l'ennemi soviétique**

La rhétorique de l'ennemi en Union soviétique a fait l'objet de nombreuses recherches. Dès la révolution d'octobre 1917, l'État bolchevique a désigné des ennemis du régime, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur du pays. Cette stigmatisation des ennemis a nourri les pics de violence du régime contre certains de ses citoyens. Ces pratiques ont été bien analysées, notamment par Roland Lew :

« Dans les phases paroxystiques de violence, l'ennemi du point de vue du régime se situe certes à l'extérieur du pays ; plus encore, plus essentiellement, il est représenté par l'ennemi intérieur, incarné par des parties du corps social. L'intérieur prolonge le danger venu du dehors ; il possède aussi sa propre existence en relation avec la vie, les problèmes non explicités, irrésolus, mal définis, logés dans la nation et le nouveau régime. Cette menace représentée sous la forme d'un ennemi à saisir et à abattre est, à cet égard, plus fluctuante, plus arbitraire. Ce combat contre "l'ennemi intérieur" est révélateur des problèmes surgis à des moments particuliers de l'existence d'un nouveau régime qui doit faire face à sa société et aux tâches parfois hors du commun qu'il se donne et impose à sa nation<sup>1</sup>. »

Au fil de l'histoire soviétique, la définition de l'ennemi varie, rendant difficile une identification stable. L'article de Roland Lew permet de dresser un panorama de la définition de l'ennemi intérieur en Union soviétique. Pendant la période révolutionnaire et la guerre civile, le terme le plus souvent employé pour désigner l'ennemi est celui de « contre-révolutionnaire ». Celui de « blanc » apparaît également, dans la propagande et dans la correspondance privée ; on peut lire aussi le terme de « bourgeois ». Après la guerre civile, on parle plutôt de « contre-révolutionnaires » ou, s'il s'agit de l'ennemi extérieur, de la « bourgeoisie internationale ». Dans les années 1920, comme le montre Julie A. Cassiday, le théâtre et le cinéma sont utilisés pour mettre en scène des simulacres de procès publics et stigmatiser les ennemis de l'État<sup>2</sup>. Avec l'affaire de Chakhty<sup>3</sup>, procès monté par le pouvoir, apparaît la figure du « saboteur ». Du côté paysan, le terme « koulak » (dont les origines sont antérieures à la Révolution) émerge dans les années 1920 et son usage s'amplifie au début des années 1930. À partir des années 1932-1933, le critère de classe perd de son importance. L'ennemi désigné n'est plus spécifiquement koulak mais atteint des « éléments socialement dangereux ». Le premier « grand procès » de Moscou, en août 1936, relance la notion et la critique du « trotskisme » – déjà utilisée dans les années 1920 – s'impose. En novembre 1936, on commence à parler à nouveau de « saboteurs » au sein de l'économie nationale ; il s'agirait des « ennemis du peuple » à cause des graves accidents de travail qu'ils auraient provoqués<sup>4</sup>.

La liste des ennemis intérieurs de l'Union soviétique pourrait être prolongée pour la période post-stalinienne. L'État œuvre en fait en permanence à la redéfinition de ses ennemis officiels. Comme le souligne Pierre Kende,

« L'«ennemi de classe», cet être mystérieux et omniprésent, a certes mille et un visages qu'il est d'autant plus difficile de fixer qu'ils changent au rythme de la politique officielle. Mais au-delà de ses métamorphoses perfides et de ses manifestations tortueuses, l'Ennemi possède cette étonnante capacité qu'il exprime à la perfection l'anti-code politico-moral du moment. Il est nationaliste quand il faut être internationaliste, cosmopolite quand le vrai peuple est patriotique, frénétique de confort

2. Julie A. CASSIDAY, *The Enemy on Trial. Early Soviet Courts on Stage and Screen*, DeKalb, 2000.

3. Lors de ce procès, organisé en 1928, un groupe d'ingénieurs des mines de Chakhty est accusé de conspirer avec les anciens propriétaires des mines de charbon, vivant à l'étranger, afin de saboter l'économie soviétique. Il s'agit de la première accusation de sabotage contre les « ennemis de classe » en Union soviétique.

4. Sur les grands procès, voir Nicolas WERTH, « La mise en scène pédagogique des grands procès staliniens », *Le temps des médias*, n° 15, 2010, p. 142-155.

5. Pierre KENDE, « Communisme, démocratie, société civile », *Communisme*, n° 8, 1982. p. 98.

6. R. LEW, « L'ennemi intérieur », *op. cit.*

lorsque la patrie a besoin de rusticité, et bêtement content de la routine alors qu'il s'agit d'aller en avant, de conquérir les technologies nouvelles, d'innover sans peur. Quelle que soit la situation, le bon militant sait toujours se démarquer de l'Ennemi<sup>5</sup> ».

Le flou qui entoure la définition de l'ennemi fait la force même de cette définition. Pour Roland Lew,

« l'«ennemi» est largement insaisissable, obscur, mal sinon carrément indéfini. Ce flou, ce brouillage introduit dans la vie courante du socialisme réel un élément important d'arbitraire dépendant de l'appréciation ou de l'appréhension du pouvoir. Des catégories du monde social se métamorphosent en des cibles obscures, imprécises, désignées un jour, abandonnées le lendemain ou stigmatisées pour longtemps ».

L'imprécision nourrit l'arbitraire des pouvoirs publics. La menace pesant sur les opposants est ainsi aléatoire. Si dans les discours, la caractérisation de l'ennemi change, dans les faits, il apparaît clairement que sont identifiées comme ennemis toutes les personnes qui manifestent une opposition potentielle ou avérée au régime<sup>6</sup>.

### **Les nouvelles définitions de l'ennemi**

Après la chute de l'URSS, au début des années 1990, un travail de définition des nouvelles menaces pesant sur l'État russe est lancé. Engagé dans un processus de transformations multidimensionnel associant passage au marché, démocratisation et redéfinition nationale, le gouvernement russe lance une réflexion sur sa nouvelle identité et, conséquemment, sur les nouvelles menaces qui le concernent. Il entreprend de définir celles-ci en conformité avec les règles définies au niveau international par les démocraties libérales. Désormais, la menace est celle qui pèse sur les principes du libéralisme et de l'État de droit en construction. Les nouvelles difficultés qui inquiètent le régime sont liées, en matière économique, à la « fraude fiscale » ou à la « corruption » et en matière politique, au « séparatisme », à l'« extrémisme », voire au

« terrorisme ». De ces nouvelles menaces découlent les nouveaux ennemis qui les portent. Il est intéressant de constater que le terme d'« ennemi » (*vrag* en russe) n'est quasiment jamais employé dans les discours officiels russes. Le terme de « menace » (*ugroz*) lui est préféré. La définition concrète de l'ennemi qui porte la menace est donc laissée aux organes des forces de l'ordre, chargés d'identifier les personnes physiques et morales susceptibles d'œuvrer contre le pays.

### *Les nouvelles menaces dans le discours officiel*

Au fil de leurs discours officiels, les deux présidents de l'État russe dans les années 2000, Vladimir Poutine et Dmitri Medvedev, dessinent les contours des nouvelles menaces qui pèsent sur le pays et, implicitement, des nouveaux ennemis qui les portent. Nous prenons ici pour corpus les discours présentés chaque année par le chef de l'État devant le Parlement (adresse annuelle à l'assemblée fédérale). Les menaces évoquées restent généralement relativement vagues, même si elles s'appuient sur quelques événements concrets.

Rappelons que Vladimir Poutine est nommé premier ministre en août 1999. Il est alors confronté à une série d'attentats perpétrés à Moscou et à l'incursion de combattants tchétchènes radicaux dans la république du Daghestan. Il décide d'envoyer l'armée réprimer les forces indépendantistes tchétchènes, déclenchant ainsi la deuxième guerre de Tchétchénie. C'est dans ce contexte que Vladimir Poutine est élu à la présidence russe en mars 2000. En 2001, les attaques terroristes commises contre les États-Unis placent sur le devant de la scène internationale la menace terroriste. Poutine s'en empare, associant dans ses discours terrorisme et séparatisme.

La première menace évoquée dans ses discours est la menace terroriste. En 2002, il déclare : « Après le 11 septembre de l'année dernière, beaucoup de gens dans le monde ont compris que « la guerre froide » était finie. On a compris que désormais, il y a d'autres menaces, une autre guerre est en cours : c'est la guerre contre le terrorisme international. Sa dangerosité est évidente, elle n'a pas besoin de nouvelles preuves. Je tiens à souligner

7. Adresse du président de la Russie Vladimir Poutine à l'assemblée fédérale le 18 avril 2002.

9. *Idem*, le 26 avril 2007.

10. *Idem*, le 5 novembre 2008.

11. Gilles FAVAREL-GARRIGUES, *La police des mœurs économiques, de l'URSS à la Russie*, Paris, 2007.

que cela concerne pleinement la Russie. » Le propos glisse ensuite vers la menace extrémiste : « Le développement de l'extrémisme constitue une menace sérieuse pour la stabilité et l'ordre public dans le pays. Il s'agit en premier lieu de ceux qui, derrière des slogans et des symboles fascistes et nationalistes, organisent des pogroms, attaquent et tuent des gens », déclare V. Poutine en 2002<sup>7</sup>. Dans ses discours, le président insiste sur le caractère international des menaces qui pèsent sur la Russie. Il fait ainsi des ennemis de la Russie des ennemis de la communauté internationale. Il déclare en 2004 : « Une réponse adéquate aux menaces du XXI<sup>e</sup> siècle (le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux) ne peut venir que des forces concertées de la communauté internationale, s'appuyant sur les instruments de l'ONU et du droit international<sup>8</sup>. » « La menace terroriste reste très importante », ajoute-t-il en 2006, reprenant cette idée en 2007 : « La menace réelle qui pèse sur la sécurité du pays et sur son intégrité est le séparatisme<sup>9</sup>. » La menace terroriste, séparatiste et extrémiste est centrale dans les discours de Vladimir Poutine. Une autre menace, économique, est aussi souvent évoquée : celle de la corruption. Ce thème apparaît notamment dans les discours du président Medvedev qui succède à Poutine en 2008. Comme il le déclare en 2008 : « Pour une société libre, démocratique et juste, l'ennemi numéro un est la corruption<sup>10</sup>. » Nous laissons cependant ce thème de côté, fort propice à une instrumentalisation politique lui aussi<sup>11</sup>.

### *L'institutionnalisation de la lutte*

La définition des nouvelles menaces s'accompagne de l'adoption de nouveaux textes législatifs contre le terrorisme et l'extrémisme qui instaurent la possibilité de déroger aux règles de l'État de droit par le biais de la déclaration de « zones d'opérations anti-terroristes ». Il convient de souligner ici que certains de ces textes ont été adoptés dans les années 1990. Le gouvernement poutinien hérite donc d'instruments déjà élaborés sous Boris Eltsine.

Une première loi sur la lutte contre le terrorisme est adoptée en 1998. Elle est renforcée à deux reprises en 2002 et en 2004 après les

prises d'otages intervenues à Moscou et à Beslan. En 2006, une nouvelle loi sur la lutte contre le terrorisme est votée par le Parlement, confiant au Service fédéral de sécurité (FSB, ex-KGB) la coordination des actions anti-terroristes. Des comités antiterroristes sont mis en place parmi les sujets de la Fédération russe. La loi contre le terrorisme est relativement vague, autorisant toutes les interprétations. Ainsi, le terrorisme y est défini comme l'ensemble des « pratiques visant à influencer des décisions politiques en terrorisant la population ou au moyen d'autres formes d'action violente illégale », mais aussi comme « n'importe quelle idéologie prônant la violence<sup>12</sup> ».

Une loi sur la lutte contre les activités extrémistes est adoptée en 2002 et amendée en 2007. Elle vise à réprimer l'action des associations civiles et religieuses, des mass-médias, des personnes physiques et morales relevant de l'incitation à la haine raciale, religieuse, politique... Le flou de la définition d'extrémisme, peut-être plus encore que celle de terrorisme, facilite l'arbitraire dans l'identification concrète des ennemis du régime. Ce flou a permis également de faire glisser certains cas, notamment concernant des musulmans, de la case de l'anti-terrorisme vers celle de l'anti-extrémisme, pour laquelle les affaires sont plus aisées à poursuivre. Par ailleurs, les listes de publications extrémistes « prohibées » se multiplient de jour en jour.

Ces textes législatifs généraux connaissent ensuite une mise en œuvre institutionnelle. Sur oukase du président russe, le ministère de l'Intérieur a été réorganisé afin, selon le texte officiel, de « lutter contre la corruption, la criminalité organisée et l'extrémisme ». Un département pour la lutte contre l'extrémisme a été créé en 2008 (à partir de l'ancien département pour la lutte contre le crime organisé). Ce nouveau département a pour mission de lutter contre les crimes commis pour des motifs nationaux, raciaux ou religieux. Il est relayé dans les régions par la mise en place de centres de lutte contre l'extrémisme, dits « Centres E ».

12. Pour une présentation détaillée de cette législation, voir le rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), *Une société sous contrôle. Du détournement de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme en Russie*, Paris, juillet 2009, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/RapporRussieFR.pdf>.

## La diversité des nouveaux ennemis

Dans la Russie contemporaine, les définitions théoriques de l'ennemi sont en concordance avec les définitions internationales. Le terrorisme, l'extrémisme ou la corruption sont des maux unanimement dénoncés par les démocraties libérales. La Russie est ainsi membre du Comité anti-terroriste de l'ONU depuis 2001. De même, elle a signé plusieurs déclarations communes avec l'Union européenne sur la lutte contre le terrorisme international. Il convient cependant, derrière les discours sur l'ennemi terroriste et extrémiste, d'analyser les pratiques qui les accompagnent. En effet, le consensus sur la production discursive cache des pratiques répressives très diverses. L'examen de cas judiciaires concrets, la nature des acteurs incriminés et les infractions qui leur sont reprochées permettent de nourrir en pratique la définition de l'ennemi proposée dans les discours officiels. Nous nous fondons ici sur l'étude de quelques affaires judiciaires recensées par le site internet russe Human Rights Organizations (hro.org). À partir de ces cas, nous analysons les chefs d'accusation mobilisés, l'image de l'ennemi qu'ils véhiculent et les victimes de ces accusations.

### *Quelques affaires d'« extrémisme »*

Ces dernières années, depuis l'adoption de la loi contre les activités extrémistes, plusieurs affaires ont défrayé la chronique. Un rapide panorama de l'actualité montre la grande diversité des personnes arrêtées et des faits qui leur sont reprochés. Une première série d'affaires concerne des incriminations de nature politique. Plusieurs partis politiques, de différentes obédiences, ont ainsi fait l'objet de mesures répressives, qu'elles soient nationales ou locales, au titre de la lutte contre l'extrémisme. Une autre série d'affaires concerne des décisions prises à l'encontre des médias. Enfin, des faits de nature sociale ou culturelle ont pu relever de la lutte contre l'extrémisme. Nous rapportons ici des décisions de justice adoptées au cours de l'année 2007.

En 2007, le tribunal de Moscou a prononcé l'interdiction d'existence du parti national-bolchevique sur l'ensemble du territoire de

la Fédération de Russie pour « activités extrémistes ». Ce parti, créé en 1993 par Edouard Limonov, avait été liquidé par une décision judiciaire en 2005 avant d'être interdit en 2007 en vertu des dispositions de la loi contre l'extrémisme<sup>13</sup>. Cette interdiction est intervenue à un moment où le parti national-bolchevique tissait des liens avec les mouvements de l'opposition libérale. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de mesures ponctuelles et locales d'interdiction au nom de l'anti-extrémisme. En avril 2007, dans le sud de la Russie, la procureure de Krasnodar a adressé un avertissement à la section locale du parti libéral et démocrate Iabloko pour la diffusion d'un livre « extrémiste » du politiste Andreï Piontkovski intitulé *Le pays mal aimé*. Une expertise linguistique du FSB a dénoncé l'extrémisme de cet ouvrage. Dans ce même camp libéral et démocrate, le matériel de campagne du parti Union des forces de droite a été saisi lors de la campagne électorale de l'automne 2007. De la même manière, la police a saisi le matériel de propagande du mouvement « L'autre Russie » à Kaliningrad. « L'Autre Russie », dirigée par Garry Kasparov, est une coalition d'opposition comprenant notamment parmi ses membres fondateurs le parti national-bolchevique d'E. Limonov. Ces diverses affaires, dont la liste n'est pas exhaustive, montrent les usages politiques qui sont faits de la lutte contre l'extrémisme.

Le champ médiatique est lui aussi placé sous le contrôle vigilant des organes de sécurité. Des organes de presse ont pu être inquiétés dans le cadre d'affaires d'extrémisme. En août 2007, le journal d'opposition *Le Reporter de Saratov* publie ainsi une illustration (collage) représentant Vladimir Poutine en SS. Le responsable local du parti Russie unie (le parti du pouvoir qui soutient V. Poutine et D. Medvedev) demande alors au tribunal de la région de Saratov de priver le journal de sa licence pour « diffusion de matériaux extrémistes ». En 2008, le tribunal classe cette affaire sans suite. Satisfait de cette décision, le rédacteur en chef du *Reporter de Saratov* exprime cependant la crainte que les choses n'en restent pas là. En 2010, il a été victime d'un tabassage par des inconnus alors qu'il rentrait chez lui.

Enfin, la lutte contre l'extrémisme peut être étendue à des affaires sociales ou culturelles de la plus grande diversité. En mai 2007,

13. Pour une présentation romanesque de l'action d'Edouard Limonov et de son parti, voir Emmanuel CARRÈRE, *Limonov*, Paris, 2011.

14. « *Predstavitel' Rossii v Strasburge zaiavil, chto gei provotsiruiut ekstremizm v strane* » (« Le représentant de la Russie à Strasbourg a déclaré que les gays provoquaient l'extrémisme dans le pays »), 21 sept. 2011, <http://hro.org/node/11880> (consulté le 2 nov. 2011).

l'association gay et lesbienne « La maison de l'arc-en-ciel » à Tioumen se voit refuser son enregistrement en tant qu'association par le Service fédéral d'enregistrement de la Russie. Les fonctionnaires estiment que la Maison de l'arc-en-ciel porte atteinte aux valeurs spirituelles et à la sécurité de la Russie et que son activité pourrait conduire au déclin de la population. Selon le Service fédéral d'enregistrement, l'association mènerait « une propagande en faveur des orientations sexuelles non traditionnelles », ce qui pourrait constituer une « menace à la sécurité de la société russe et de l'État ». Elle « développerait la haine sociale et religieuse, ce qui constitue un signe d'activité extrémiste ». Le refus d'enregistrement, initialement prononcé par un tribunal de Tioumen, a été confirmé en appel par un tribunal de Moscou. La maison de l'arc-en-ciel s'est alors adressée à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Devant cette cour, le ministre adjoint de la Justice, représentant la Russie près de la CEDH, a de nouveau affirmé, en septembre 2011, que l'organisation pouvait susciter la haine, ce qui « est un signe du caractère extrémiste de son activité<sup>14</sup> ». En dépit de la mobilisation d'associations nationales et internationales de défense des droits de l'homme pour soutenir La maison de l'arc-en-ciel, l'usage abusif de la loi contre l'extrémisme dans cette affaire est assumé par les plus hautes autorités de l'État.

Cette liste de ces affaires dites d'« extrémisme » n'est pas exhaustive et pourrait être longuement complétée. Depuis 2008, le site internet des défenseurs des droits de l'homme hro.org a recensé plusieurs procédures lancées contre des associations non-gouvernementales ou des organes de presse pour « extrémisme ». Ces procédures ont lieu à la fois à Moscou et en province.

### ***Les inquiétudes des défenseurs des droits de l'homme***

Depuis 2006, les défenseurs des droits de l'homme russes s'inquiètent de l'utilisation abusive de l'accusation d'« extrémisme » qui touche finalement tant des acteurs politiques et sociaux radicaux que modérés. Comme l'écrit Dmitrij Kolbasin, de l'association de défense des droits de l'homme Agora :

« En 2008, en Russie, la lutte contre les activités extrémistes est devenue très populaire. [...] Les pouvoirs russes envisagent la lutte contre l'extrémisme comme un moyen efficace de pression sur les personnes et sur les groupes sociaux gênants, y compris contre les défenseurs des droits de l'homme. Le code pénal russe considère tous les crimes extrémistes, y compris l'incitation à la haine, comme des crimes contre la sécurité de l'État. La violence au nom de la haine, qu'elle soit ethnique, politique, idéologique ou religieuse, est considérée comme un crime contre la sécurité publique. C'est pourquoi toutes les forces de défense de l'ordre public se sont lancées dans la défense de la sécurité de l'État. La société reste sans défense<sup>15</sup>. »

L'inquiétude des défenseurs russes des droits de l'homme est relayée par les organisations internationales. La Fédération internationale des droits de l'homme s'inquiète des pratiques répressives justifiées par la lutte anti-terroriste et anti-extrémiste. Dans un rapport de 2009, la FIDH écrit :

« Au cours des dix dernières années, de nombreuses violations des droits de l'homme ont été commises en Russie dans le cadre de la législation destinée à combattre le terrorisme et l'extrémisme. [...] La loi anti-extrémiste, adoptée en 2002 et amendée en 2007, élargit de façon significative la définition du concept d'extrémisme, qu'elle présente comme "l'incitation à la haine ou à l'hostilité raciale, religieuse, sociale ou politique". En se fondant sur des définitions imprécises qui peuvent être interprétées de façon arbitraire, les mécanismes de lutte contre l'extrémisme conduisent à de nombreux abus contre divers représentants de la société civile tels que les ONG, les organisations politiques, les groupes religieux, les journalistes et les blogueurs<sup>16</sup>. »

Si l'instrumentalisation politique de la lutte contre l'extrémisme est bien documentée, il convient de noter aussi paradoxalement les dommages que cet usage indifférencié cause à la puissance publique. L'extension de la notion d'extrémisme pour lutter contre toutes les formes de déviance et de protestation contre le régime russe en affaiblit la nature même. En diluant cette notion au nom de considérations politiques, l'État russe élargit tant son usage qu'il conduit les forces de police et les

15. Dmitrij KOLBASIN, « *Ekstremizm suchtchestvuiuchtchij i političeskij angajirovanij* » (« L'extrémisme réel et engagé politiquement »), 7 oct. 2008.

16. FIDH Russie : « Les droits de l'homme méprisés, leurs défenseurs en péril », janv. 2010, <http://www.fidh.org/IMG/pdf/note-russie.pdf> (consulté le 3 mai 2010).

17. Cécile VAISSIÉ, *Pour notre liberté et pour la vôtre. Le combat des dissidents de Russie*, Paris, 1999.

organes de la justice à y recourir pour des affaires souvent mineures ou anecdotiques. Détournées de leur finalité première, les lois sur le terrorisme et l'extrémisme ne permettent plus aux organes de sécurité de se concentrer sur les problèmes réels, comme en témoignent les actes terroristes perpétrés dans le pays qui ressurgissent périodiquement.

Si le discours sur les nouvelles menaces pesant sur l'État russe est acceptable au regard des valeurs internationales, l'utilisation des nouveaux chefs d'accusation contre des ennemis concrètement identifiés pose question. En effet, derrière des chefs d'accusation différents, la qualité des personnes accusées n'est pas sans rappeler les ennemis de l'État soviétique : entrepreneurs indépendants, défenseurs des droits de l'homme, militants politiques ou croyants font, comme par le passé, l'objet d'accusations nouvelles. À l'époque soviétique, les défenseurs russes des droits de l'homme étaient accusés de trahison et d'enfreinte à la légalité socialiste. Comme l'écrit Cécile Vaissié dans son ouvrage sur les dissidents, en URSS :

« Le pouvoir nie que des gens soient condamnés à cause de leurs convictions. Ils seraient condamnés pour avoir violé la loi. En 1976, Alexandre Soukharev, adjoint du vice-ministre de la Justice d'URSS, affirme que personne n'est jugé en URSS à cause de ses idées mais pour des "actions concrètes". Les *Izvestia* prétendent que les dissidents sont des criminels de droit commun, des éléments convaincus d'activités anti-gouvernementales [...]. La presse prétend que les dissidents haïssent leur patrie, le pouvoir et l'ensemble des Soviétiques<sup>17</sup>. »

Selon un procédé similaire, dans la Russie contemporaine, certains défenseurs des droits de l'homme ou représentants de groupes minoritaires font l'objet de pressions officielles au nom de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Les anciens « ennemis du peuple » sont désormais accusés d'être de dangereux « extrémistes ». L'utilisation abusive des critères de lutte contre l'extrémisme permet au gouvernement de lutter contre ses opposants civils et politiques. Cette perversion de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme rend aujourd'hui malaisée la critique occidentale. Les gouvernants européens et américains ne peuvent

condamner la lutte contre l'« extrémisme » ou le « terrorisme ». Ils peinent à dénoncer des violations des libertés publiques réalisées en Russie au nom de principes qu'ils ont eux-mêmes élaborés. En Russie post-soviétique, comme en Union soviétique, la définition de l'ennemi se caractérise par son caractère flou. L'identification, loin d'être fondée sur des critères positifs, joue sur l'arbitraire dans la définition de l'opposant.